

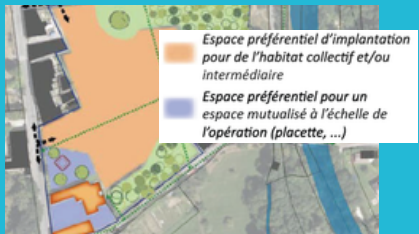
GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision allégée n°3 du PLUi Grand Lac (ex CALB)

Sont concernées par les modifications apportées, toutes les communes couvertes par le PLUi (territoire de l'ex CALB) et plus particulièrement celles d'Aix les Bains, Bourdeau, Brison Saint Innocent, Drumettaz Clarafond, Grésy sur Aix, Le Bourget du Lac, Le Montcel, Méry, Mouxy, Saint Offenge, Tresserve, Trévignin, Viviers du Lac et Voglans.

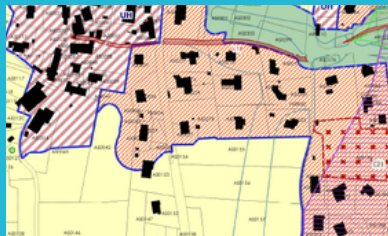
QUE MODIFIE LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°3 DANS LE PLUI

**? CERTAINES ORIENTATIONS
D'AMÉNAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION (OAP)**



Espace préférentiel d'implantation pour de l'habitat collectif et/ou intermédiaire
Espace préférentiel pour un espace mutualisé à l'échelle de l'opération (placette, ...)

**LE ZONAGE (RÈGLEMENT GRAPHIQUE)
SUR QUELQUES SECTEURS**



LES RÈGLEMENTS ÉCRITS

2.1.1 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
Dispositions générales
1. Les constructions doivent s'implanter en respectant un recul...

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS CONCERNÉ ET OÙ TROUVER L'INFORMATION ?

Le PLUi est un document réglementaire encadré par la Loi.

Pour avoir une vue d'ensemble claire et synthétique des modifications pour chaque commune, consultez en priorité la **"Notice, additif au rapport de présentation"** (partie 1 – pièce n°1.1).

Ce qui n'est pas dans la notice ne fait pas l'objet d'évolution.

DANS LA NOTICE (PIÈCE 1.1)

- Partie 1.1 (page 7) : synthèse des principales évolutions par commune
- Partie 4 (page 15) : évolutions, commune par commune, avec des extraits comparant l'état avant et après
- Partie 5.1 (page 167) : modifications des règlements écrits affectant toutes les communes. Les évolutions sont indiquées par des codes couleur **avant/après**.
- Partie 5.2 (page 173) : modifications des zonages concernant plusieurs communes

LES AUTRES DOCUMENTS

- Détails des pièces du PLUi modifiées : OAP, règlements écrits, zonages (partie 1)
- Évaluation environnementale et avis de l'Autorité Environnementale (partie 2)
- Avis recueillis (partie 3)
- Actes administratifs (partie 4)